

Adoption d'un Schéma directeur des paysages à Angers 2019/2025 et d'un Plan Nature en Ville 2021/2025

Lauréat des Grandes villes (plus de 100.000 hab.) - Capitales Françaises de la Biodiversité 2022



Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Ville d'Angers

Services de la collectivité associés : Direction Parcs, Jardins et Paysages, Direction de l'Aménagement et Développement du Territoire, Direction de l'Espace Public, Direction de la Transition écologique, Service GEMAPI, Direction Education Enfance, Direction du Développement des Associations et des Quartiers, Direction de la Communication

Budget : 15 millions d'euros sur 6 ans

Date de début : 01/01/19

Date de fin : 01/03/26



Objectifs :

Le Schéma directeur des paysages angevins et le Plan nature en ville s'inscrivent dans un cadre plus large ; celui du Plan de transition écologique d'Angers Loire Métropole adopté en Juin 2019, et dans la démarche

des Assises de la transition écologique qui se sont déroulées en 2021.

Objectifs : affirmer la place de la nature dans la ville, contribuer à maintenir et à développer la biodiversité ordinaire, s'efforcer d'atténuer les effets du changement climatique à l'échelle locale, construire un écosystème urbain viable, compléter la trame verte urbaine en préservant et en développant la nature en ville. Pour ce faire, l'ambition est de favoriser les continuités végétales, de renforcer les espaces de nature dans les espaces publics, de contribuer à la déminéralisation et à la zéro artificialisation nette des sols.

Le plan nature en ville est un point d'avancement et une évaluation anticipée du schéma directeur des paysages angevins, avec une réaffirmation de certaines actions, des zooms spécifiques ainsi que des programmations plus fines de certaines d'entre elles. En complément, de nouvelles actions sont développées afin d'aller toujours plus loin dans le développement des strates végétales et biotopes, dans la désimperméabilisation des sols, pour favoriser la biodiversité dans la ville et la réduction des îlots de chaleur. Le souhait est aussi d'affirmer la place et le rôle de la nature dans la ville, notamment dans la trame viaire urbaine et à l'échelle du quotidien.

Mesures mises en œuvre :

Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic des espaces de nature du territoire angevin, ainsi que d'un plan d'actions construit autour de 5 axes et 31 actions :

Axe 1 : Conforter l'identité paysagère de la Ville d'Angers

Axe 2 : Concevoir et gérer de façon durable

Axe 3 : Connaître, préserver et développer le patrimoine arboré

Axe 4 : Sensibiliser et fédérer

Axe 5 : Valoriser, suivre et évaluer

Des actions avec des engagements quantitatifs et qualitatifs de 2019 à fin 2025 avec notamment :

- Disposer d'un espace de nature à moins de 500m du domicile de tout angevin (parc, jardin, square) en plus des trames vertes d'accompagnement de voirie et des espaces de nature d'accompagnement de la trame bleue,
- Un plan de plantation d'arbres annuel sur des espaces non plantés jusqu'ici (50 arbres de rues, 50 arbres signaux, 50 fruitiers variétés anciennes),
- Un programme de déploiement de forêts urbaines avec la plantation de plus de 150 000 arbres,
- Un programme de déploiement de jardins de rue (50 mini-jardins déployés par an),
- Un budget global alloué de 15 millions d'euros depuis 2019 pour la mise en œuvre de ces plans.

Un suivi et traçabilité des actions avec demain le déploiement d'un outil territoire intelligent permettant de mieux cibler les actions de végétalisation-désimperméabilisation liées aux îlots de chaleur urbains,

Une animation transversale de ces 2 outils, aussi bien au niveau des directions techniques et aménageurs privés qui aménagent et gèrent l'espace public, mais aussi un partage des enjeux de la nature en ville et des engagements avec les associations naturalistes (LPO, Sauvegarde de l'Anjou), ainsi qu'avec les élus de quartiers et pôles territoriaux pour portage des actions au cœur des quartiers.

Un portage politique fort au niveau du Maire et de l'élue Environnement et Nature en Ville.

Résultats / impact pour la biodiversité :

Actions de l'axe 1 : Aménager, restaurer, réduire, compenser, déminéraliser. Adapter, construire et gérer des écosystèmes urbains et biotopes urbains. Les écosystèmes urbains créés sont supports de biodiversité et apportent aussi un réel bien être aux habitants,

Actions de l'axe 2 : Adapter, construire et gérer des écosystèmes urbains et biotopes urbains. Concevoir les

espaces en créant des biotopes avec des gammes végétales adaptées aux sols et aux milieux, des essences d'arbres et d'arbustes adaptées au changement climatique, des matériaux et perméables,

Actions de l'axe 3 : Gérer et développer un peuplement adapté au changement climatique et à la préservation de la biodiversité. Concevoir les espaces publics de parcs, jardins, squares et de voiries publiques en intégrant toutes les strates végétales dont la strate arborée,

Actions de l'axe 4 : Faire connaître, mobiliser et impliquer. Les espaces de nature sont de véritables leviers de cohésion sociale et d'initiatives citoyennes. Par ailleurs, ces aménagements réalisés par les habitants contribuent à la végétalisation de la ville, et par la même à plus de biodiversité en ville.

Actions de l'axe 5 : Faire connaître et mesurer les impacts des actions et innovations. Evaluer et suivre les actions de création et de gestion des espaces de nature en ville permet d'ajuster les actions et de capitaliser des données en vue d'une amélioration continue.

Coordonnées

Angers
Documents
Plan nature en ville 2021-2025

La ville d'Angers (49) s'est dotée en 2021 de son plan "Nature en ville" 2021-2025. Il complète et développe le schéma directeur des paysages 2019-2025 (voire fiche ressource dédiée), notamment en matière de lutte contre le réchauffement urbain, de préservation du patrimoine arboré et de développement de la biodiversité et de l'agriculture urbaine. Le plan Nature en ville s'inscrit plus largement dans le Plan de transition écologique d'Angers Loire Métropole adopté en 2019, ainsi que dans la démarche des Assises de la transition écologique de 2021.

Le plan Nature en ville est organisé en 5 axes déclinés en objectifs stratégiques :

1. Conforter l'identité paysagère de la ville (ex d'objectif : faire de la nature un élément déclencheur de projets d'aménagements)
2. Concevoir et gérer de façon durable (ex d'objectif : adapter les gammes végétales au changement climatique)
3. Connaître, préserver et développer le patrimoine arboré (ex d'objectif : planter en associant différentes strates végétales)
4. Sensibiliser et fédérer (ex d'objectif : développer les actions de l'habitant jardinier)
5. Valoriser, suivre et évaluer (ex d'objectif : mesurer les impacts des actions avec les outils du Territoire intelligent)

Ce document est illustré de photographies, cartes...Il contient des encarts "zooms" et "pour aller plus loin" qui traite notamment du Plan local d'urbanisme intercommunale (PLUi) ou de retours d'expériences.

Territoire : 154 508 habitants (2018), 42,70 km²

Mots clés : Plan, nature en ville, patrimoine arboré, agriculture urbaine, biodiversité, transition écologique

Informations complémentaires

Thématiques
Biodiversité
Energie/climat
Paysage/Espaces verts
Auteur
Angers (49)
Date de publication
2021
[Consulter la ressource](#)



Autres documents

[Schéma directeur des paysages 2019-2025](#)

[PLUi : OAP thématique "bioclimatisme et transition écologique" et végétal](#)

Liens utiles

[Page du site communal dédiée](#)

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

[Plus d'infos](#)

Contact

Fanny MAUJEAN - Directrice Parcs, Jardins et Paysages

02 41 22 53 01 - fanny.maujean@ville.angers.fr